

Le tourisme à vélo

Ensemble, partageons la route...



La sécurité routière à la FFCT



La sécurité routière des cyclistes est un objectif prioritaire de la Fédération française de cyclotourisme.

En matière de sécurité dite "active", et qui consiste à respecter scrupuleusement le Code de la route, avoir un comportement responsable, ou encore à n'utiliser qu'une bicyclette en parfait état de marche, conforme à la réglementation, la FFCT mène auprès de ses licenciés une politique permanente d'information et de prévention. Elle dispose à cet effet d'une structure sécuritaire pyramidale comprenant une commission nationale de Sécurité, des délégués de ligue dans chaque région, des délégués départementaux dans chaque département, et plus de 3 000 délégués de club répartis sur l'ensemble de la France.

En revanche en matière de sécurité dite "passive", qui est celle mise en œuvre par les pouvoirs publics au moyen des deux volets sécuritaires majeurs que sont les aménagements cyclables et le Code de la route, la FFCT n'a pas de prise directe. Elle ne peut agir que par le biais d'une action publique d'information sur les contraintes et les dangers que rencontrent de plus en plus les cyclistes. Elle met tout en œuvre pour participer aux objectifs de niveau national de sécurité routière.



“ Il est désormais nécessaire que toutes les études de voirie prennent en compte la dimension cyclable pour l'intégrer, soit pour préserver l'avenir, voire pour y renoncer, mais en pleine connaissance de cause ”

Cette formule a été empruntée à l'instruction ministérielle du 2 novembre 1995 adressée à cette époque, à tous les Préfets de région et de département, ainsi qu'à tous les techniciens de l'Equipement. Celle-ci a été depuis complétée par celle du 31 octobre 2002. Depuis, la mise en place des différents groupes de travail, le Cotech (Comité technique) et le Copil, (Comité de pilotage) placés sous la responsabilité de la DSCR (Direction de la sécurité et de la circulation routières) a permis la création du Code de la rue et garantir son évolution.

Suite à la dernière loi sur la décentralisation et ses transferts de compétences, toute cette stratégie sécuritaire doit être redistribuée aux différentes collectivités territoriales concernées. Elle souffre cependant d'un manque d'homogénéité et de standardisation dans ses différentes applications.

La représentativité de la FFCT



Agréée par l'État (ministère de la Santé et des Sports) et délégataire de l'activité cyclotourisme, elle est membre du Comité de promotion du vélo, adhérente au CVTC (Club des villes et territoires cyclables), à l'ADRC (Association des départements et régions cyclables), à l'AF3V (Association française de développement des Véloroutes et Voies Vertes) et de la FUBICY (Fédération française des usagers de la bicyclette).

Membre fondatrice de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme), avec ses 123 000 licenciés tous pratiquants, elle est la première fédération de cyclotourisme au monde.

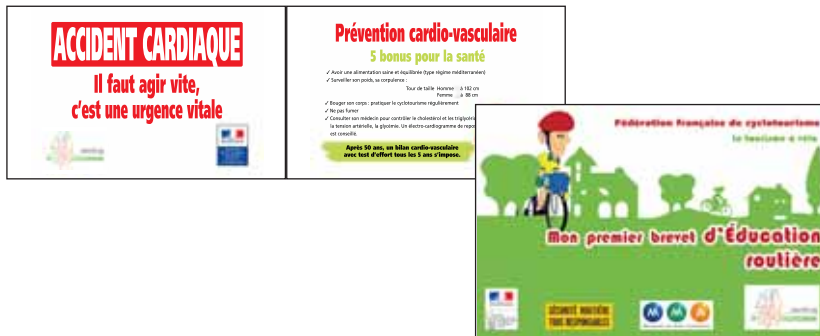
Sa commission nationale de sécurité coordonne les actions menées au sein de ses ligues régionales et comités départementaux. Elle est en contact étroit avec le Certu avec lequel elle participe à la création et la mise à jours de documents techniques tels que le RAC (Recommandations pour les aménagements cyclables) ou les fiches techniques destinées au Véloroutes et Voie Vertes.

Dans le cadre de l'élaboration du Code de la rue, elle collabore au sein du Cotech (Comité technique).

Au niveau des départements elle est également présente par l'intermédiaire de ses IDSR (Inspecteurs départementaux de sécurité routière) dans les actions des commissions départementales de sécurité routière placées sous la responsabilité des préfets.

La sécurité "ACTIVE"

En collaboration avec la commission Médicale, la commission Sécurité de la FFCT mène tant auprès de ses licenciés qu'à l'extérieur de la fédération, une politique de prévention et d'information. Chaque année des actions spécifiques sont menées afin de lutter contre l'insécurité routière, assurer le partage de la rue et de la route, le respect mutuel, et enfin favoriser une meilleure santé par la pratique



La sensibilisation et la formation à la pratique routière est également menée par la commission Jeunesse au sein des 300 écoles de cyclotourisme. Le Premier brevet d'éducation routière a été créé en 2009 et sera prolongé courant 2010 par deux niveaux d'aptitude supérieurs. Chaque année 4 jeunes de moins de 12 ans licenciés de la FFCT participent et représentent la France au Concours européen de sécurité routière. En 2011, la FFCT aura la charge d'organiser pour la première fois en France ce concours international.

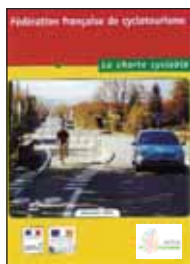
Au niveau de la formation interne il a été créé "l'Unité sécurité", support pédagogique destiné à la commission de Formation et à l'ensemble des structures, clubs, comités départementaux, ligues régionales, et bien sûr à leurs délégués sécurité respectifs.



La sécurité "PASSIVE"

La FFCT veut ouvrir un débat permanent et améliorer l'aide à la décision en matière d'aménagements cyclables. Elle a donc décidé de se doter d'une "Charte pour les aménagements sécuritaires cyclables" et d'y formuler ses attentes. À partir d'exemples précis liés à la pratique de ses 123 000 licenciés. Cette charte vise à expliciter les principes d'aménagements cyclables qui répondent de façon la plus sécuritaire possible à la pratique et à l'expérience de ses pratiquants.

À signaler également "Le Livre blanc des aménagements dangereux" ainsi que le dépliant sur les applications et les dangers des "coussins lyonnais".



Le guide des besoins, des expériences et des pratiques. Un éclairage pour les aménageurs.



Que faire face aux points noirs routiers ?



Analyse d'un aménagement à haut risque.

Tous ces documents n'ont pas pour objectif de se substituer aux diverses directives et circulaires existantes tel que , le RAC (Recommandations pour les aménagements cyclables), document technique du Certu qui aborde déjà ces préoccupations ; mais de les compléter ou de les réactualiser en fonction de l'expérience des pratiques au sein de la FFCT.

Les grands axes de nos demandes

- ✓ Être considérés comme des usagers de la route à part entière, et pris en compte en tant que tels.
- ✓ Pouvoir pratiquer sur des routes sécurisées au cœur d'une circulation générale apaisée.
- ✓ Pouvoir bénéficier systématiquement d'itinéraires cyclables continus et jalonnés.
- ✓ Hors agglomération, ne pas limiter les investissements et donc la pratique cyclable sur des itinéraires en site propre, type voie verte, synonyme d'exclusion et d'insécurité potentielle sur les axes routiers traditionnels.
- ✓ Ne pas limiter les « améliorations » du Code de la route, au seul Code de la rue, mais ouvrir celles-ci à la partie hors agglomération, sans oublier la partie "véhicule" : la bicyclette et ses équipements.

La sécurité et la santé sont les priorités de la FFCT

Fédération française de cyclotourisme

12, rue Louis Bertrand - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99 - info@ffct.org - www.ffct.org

Vos contacts :

Dominique Lamouller / Président de la FFCT / dominique.lamouller@ffct.org

Jean-Michel Richefort / Directeur technique national / jm.richefort@ffct.org

Jacques Fournà / Délégué général Sécurité routière / j.fournà@ffct.org

